

# Ins Depot gebracht: Beschlagnahmte Kunstwerke von Emigranten der Französischen Revolution

**Registre du dépôt de Nesle. Œuvres d'art saisies pendant la Révolution chez les émigrés et condamnés parisiens en vue de l'instruction publique** (Archives de l'Art français, 41). Édité et annoté par Jean-Pierre Samoyault. 2 vol. Paris, Société de l'Histoire de l'art français 2021. 1072 pp. ISBN 978-2-7018-0617-4. € 84,00

**D**eux siècles après la Révolution française, il reste difficile d'évaluer avec précision l'ampleur de ses conséquences sur le patrimoine artistique français de l'Ancien Régime. Pour l'architecture, on ne connaît pas toujours ce qui a disparu, par destruction délibérée, abandon progressif ou négligence. Quant aux objets mobiliers, un grand nombre ont été à l'origine de la création de collections publiques, après la nationalisation des biens ecclésiastiques en 1789 et celle des collections royales en 1792, mais le sort de beaucoup d'autres nous échappe : quelles ont été les parts respectives des objets détruits, vendus ou dispersés ? Quelle est la proportion de ceux qui peuvent être à présent identifiés ? Que savons-nous de ces objets en dehors de Paris et de ses environs ?

Pour les biens privés, les sources d'archives sont relativement abondantes mais elles ont été insuffisamment prises en compte. Il faut donc saluer la publication du registre du dépôt national de la maison de Nesle, à Paris, dit dépôt de Nesle, institué en 1793 pour recevoir les objets de science et d'art confisqués chez les émigrés et condamnés, et

soustraits aux ventes de leurs biens. Jusqu'en 1799, ce lieu a été dévolu au triage et à la conservation de plusieurs dizaines de milliers d'objets qui avaient été réservés pour la Nation, lors des inventaires des biens présents dans les résidences des émigrés et destinés à être vendus. Les plus remarquables furent retenus pour le Muséum des arts, en cours d'installation dans le palais du Louvre, la Bibliothèque nationale et d'autres institutions publiques, tandis que les autres étaient à leur tour vendus au profit du pouvoir révolutionnaire, ou remis à ses créanciers. C'est donc un document de première importance sur l'origine des collections publiques françaises, mais aussi sur certaines des plus grandes collections privées parisiennes à la veille de la Révolution.

**D**ès 1790, le mot d'« émigrés » a désigné les personnes ayant quitté la France à la suite des événements révolutionnaires qui avaient débuté le 14 juillet 1789. La première vague d'émigration commença dès juillet-août 1789 et comprenait notamment le comte d'Artois, frère du roi Louis XVI et futur roi Charles X, et ses cousins, les princes de Condé et de Conti. Les premières réformes de l'Assemblée constituante (juillet 1789–septembre 1791) provoquèrent le départ d'une partie des officiers de l'armée et des juges, ainsi que des évêques et des prêtres refusant la Constitution civile du clergé. La fuite du roi à Varennes, en juin 1791, déclencha l'émigration de militaires et de nobles qui se rendaient à l'étranger afin de constituer une armée avec laquelle ils comptaient délivrer le roi. L'émigration eut dès lors un caractère politique et bénéficiait du soutien de souverains étrangers. Le 31 octobre 1791, un décret de l'Assemblée législative (octobre 1791–septembre 1792) ordonnait aux émigrés de rentrer en France avant le 1<sup>er</sup> janvier de

l'année suivante, sous peine d'être déclarés rebelles et déchus de leurs droits. En 1792, alors que la déclaration de guerre aux nations ennemies de la République faisait de l'émigration un crime de « lèse-nation », on ordonna la confiscation des biens des émigrés, puis la peine de mort pour tous ceux qui seraient « pris les armes à la main ». Mais si ces mesures visaient à prévenir les tentatives de renversement de la République, elles permettaient aussi à l'État de s'approprier leurs richesses en les transformant en biens nationaux. On estime à environ 140.000 le nombre des émigrés, la France comptant environ 28 millions d'habitants en 1789. À partir de 1800, ils seront amnistiés par Bonaparte, devenu Premier consul. Ils pourront dès lors retrouver leurs biens devenus possessions de la Nation, à l'exception de ceux affectés à un service public ; quant à ceux achetés jusque-là comme biens nationaux, ils resteront la propriété de leurs acquéreurs. Certains des émigrés ne reviendront cependant en France qu'après la chute de Napoléon en 1815, et le retour sur le trône de Louis XVIII.

### LES DÉPÔTS

En 1792, la Commission des monuments, créée à Paris en 1790 pour rechercher et conserver les objets relatifs aux sciences, lettres et arts appartenant aux maisons religieuses supprimées, avait été également chargée de ceux des anciennes résidences des familles royales, puis des émigrés (Louis Tuey, Procès-verbaux de la commission des monuments, 1790–1794, dans : *Nouvelles Archives de l'art français* 1901, 1–374 ; 1902, 1–387). Mais pour ces derniers, on commença par les laisser sur place, dans les maisons des émigrés où leurs biens devaient être mis en vente, à l'exception de ceux jugés dignes d'être conservés pour la Nation, en vue de servir à l'instruction publique. En août 1793, ces derniers furent installés dans l'ancien hôtel de Louis-Joseph-Augustin de Mailly-Rubempré, marquis de Nesle (1744–1810), émigré, situé à l'angle de la rue de Beaune et du quai Voltaire, à Paris, sur la rive gauche de la Seine, non loin du dépôt des monuments français d'Alexandre Lenoir qui était dévolu depuis 1790 aux objets provenant

des églises parisiennes. La responsabilité de ce dépôt fut confiée d'abord à l'ancien abbé François-Valentin Mulot, un révolutionnaire convaincu qui avait été un temps député de Paris à l'Assemblée législative. Le 8 janvier 1794, celui-ci présenta sa démission, vraisemblablement liée à la suppression de la Commission des monuments, une institution créée par l'Assemblée constituante et dont il était membre, et à son remplacement par la Commission temporaire des arts, voulue par la Convention nationale (septembre 1792–octobre 1795), et son émanation, le Comité d'instruction publique, créé en 1792.

À partir du 17 janvier 1794, le dépôt de Nesle fut administré par Jean Naigeon (1757–1832), un peintre bourguignon passé par l'atelier de Jacques-Louis David à Paris, et devenu membre de la Commission temporaire des arts en août 1793. Sa mission principale restait d'accueillir au dépôt de Nesle les œuvres dignes d'être conservées pour la Nation et d'y organiser leur installation. Les entrées d'objets nouveaux se faisaient après que la Commission temporaire des arts ait été informée par les commissaires du bureau du Domaine national, rattaché au ministère des Finances, du calendrier des ventes devant se tenir dans les maisons d'émigrés, où l'un de ses représentants pouvait faire mettre de côté ce qui paraissait digne d'être retenu. Parmi ces commissaires figurait notamment Jean-Baptiste Pierre Lebrun, l'un des marchands et experts les plus en vue à Paris. Une fois l'inventaire rédigé, les biens retenus étaient transportés au dépôt de Nesle, après accord du ministère de l'Intérieur. Mais Naigeon devait également gérer les sorties en faveur des institutions bénéficiaires, ce qui imposait des changements incessants dans leur classement. À partir de mars 1794, il s'agissait du Muséum des arts, devenu Musée central des arts en 1797, de la manufacture des Gobelins, du Muséum national d'histoire naturelle, de la Bibliothèque nationale, et de bien d'autres institutions nouvelles qui y prirent instruments scientifiques ou de musique, modèles d'architecture, d'artillerie ou de vaisseaux. En 1795, d'autres demandes vinrent des plus hautes autorités de l'État, le Directoire, l'Assemblée nationale et les

ministères, en particulier ceux des Finances ou de l'Intérieur. La même année, Naigeon recevait au dépôt de Nesle des dépôts temporaires du Musée des arts, où la place manquait en raison des arrivées massives d'œuvres de Belgique et de Hollande : ses responsables y firent notamment porter plus de deux cents portraits secondaires provenant des collections de l'Académie royale de peinture et de sculpture.

Jusqu'à la fermeture du dépôt en 1799, Naigeon eut à faire face à des demandes de restitutions. Une loi du 3 janvier 1795 levait le séquestre sur les biens des étrangers, tandis qu'une autre, du 3 mars 1795, ordonna la remise, sur simple état, sans délai et sans frais, des biens appartenant aux époux survivants ou aux enfants des condamnés, qui pouvaient également obtenir les restitutions de ceux déjà envoyés dans divers établissements publics. Entre août et décembre 1796, d'autres œuvres furent délivrées à certains fournisseurs ou créanciers de la République, qui ne souhaitaient pas être payés en assignats. Le ministère des Finances accepta donc qu'ils aillent choisir dans les dépôts nationaux celles non réservées pour les institutions et considérées comme aliénables, dont les estimations devaient correspondre à leurs créances. Au dépôt de Nesle, trois fournisseurs seulement bénéficièrent de ces remises d'objets divers : Antoine-Gabriel-Aimé Jourdan, qui reçut 101 tableaux et des gravures, François-Isidore Lafontaine-Grandcourt, qui obtint 54 tableaux et des objets divers, et Marguerite-Suzanne Denoor, épouse divorcée du naturaliste François Levaillant, qui eut 293 tableaux, des meubles et objets d'art, en échange d'une collection d'histoire naturelle. En mai 1797, le ministre de l'Intérieur fit savoir que l'hôtel de Nesle allait être mis en vente et que le dépôt devait être évacué. Instruction était donnée d'affecter les objets les plus intéressants à l'instruction publique, qui furent notamment répartis entre le Musée central des arts au Louvre et le Musée spécial de l'École française à Versailles ; quant à ceux qui restaient, la plupart furent dispersés lors de ventes publiques qui se tinrent au dépôt de Nesle, jusqu'à la fin de l'année

1798. La vente de l'hôtel de Nesle eut lieu en décembre 1798 et le dépôt semble avoir été évacué après les dernières remises d'œuvres à des institutions par Naigeon. Par la suite, celui-ci fut nommé en 1802 conservateur de la galerie du palais du Sénat, au palais du Luxembourg, des fonctions qu'il exerça jusqu'en 1829.

### LE REGISTRE

Cet ouvrage correspond à la publication du registre d'entrée des œuvres au dépôt de Nesle, un document conservé à Pierrefitte-sur-Seine, aux Archives nationales (A.N., F17\* 372), qui doit recenser environ 30.000 œuvres retenues lors des inventaires des collections de quelque 254 émigrés. Le registre ne recense pas la totalité des biens qui se trouvaient aux domiciles des émigrés, qui devaient être mis en vente, mais uniquement ceux qui étaient retirés de ces ventes afin d'être éventuellement conservés. Pour certains émigrés, leurs collections firent l'objet de plusieurs inventaires entre leurs différentes résidences, jusqu'à quatre pour le prince de Condé, au château de Chantilly, et à Paris, au Palais Bourbon. On y trouvait des princes du sang, comme Philippe-Égalité, duc d'Orléans, guillotiné le 6 novembre 1793, le prince de Condé et celui de Conti, ou la duchesse d'Orléans, héritière de son père, le duc de Penthièvre, mort en 1793 ; de grands noms de l'aristocratie, comme le comte de Vintimille ou celui de Valentinois, le duc de Liancourt ou celui de Montmorency, les héritiers du duc de Noailles ou encore ceux du duc de Brissac ; ainsi que de grands amateurs d'art comme le baron de Breteuil, le comte d'Orsay ou celui de Saint-Morys, qui possédait plus de 12.000 dessins, et le comte de Choiseul-Gouffier, collectionneur de marbres antiques. Il y avait aussi des amateurs étrangers installés à Paris, comme Quintin Craufurd, le comte Kerry ou celui de Seneffe, de grands commis de l'État, comme le comte d'Angiviller, le dernier directeur général des Bâtiments du roi, ainsi que des artistes comme le peintre Gabriel-François Doyen ou l'architecte Claude Billard de Bélisard.

Le registre du dépôt de Nesle est un livre d'entrée, correspondant à l'administration de Jean Nai-

geon (16 février 1794–1799), auquel a été ajouté un inventaire rétrospectif des œuvres réunies antérieurement, du temps de son prédécesseur François-Valentin Mulot. On y trouve pour chacune des collections inventoriées des descriptifs des tableaux, marbres, meubles, estampes ou objets divers, généralement avec leurs dimensions et le cas échéant leur auteur et leur sujet, ainsi que la destination décidée au dépôt de Nesle pour ces objets. Cette destination pouvait être le Muséum des arts ou une autre institution publique, l'un des trois créanciers auxquels furent remis certains de ces objets, ou encore une vente publique. Dans un grand nombre de cas, toutefois, aucune destination n'est indiquée.

La masse des œuvres prises en compte dans ce registre est si considérable qu'il n'a pas été possible à Jean-Pierre Samoyault, son éditeur, de donner les localisations actuelles des œuvres qui sont parvenues dans des collections publiques françaises. En revanche, il est annoté à l'aide d'un grand nombre de pièces d'archives complémentaires dans le second volume de cette publication. La plupart des émigrés et condamnés y ont été identifiés, et chacun des inventaires d'une collection entrée au dépôt est complété en particulier par les renvois à des rapports des commissaires chargés de choisir et de réquisitionner les objets destinés à être soustraits aux ventes, parfois trois ou quatre différents. D'autres renvois concernent les reçus de remise aux institutions bénéficiaires ou des extraits de leurs registres d'enregistrement, les procès-verbaux de ventes au dépôt de Nesle, ou encore les inventaires de remise aux ayant-droits, lors d'éventuelles restitutions. Le sort des œuvres transmises aux institutions bénéficiaires par le responsable du dépôt n'a pas été suivi au-delà du Directoire (octobre 1795–novembre 1799), sauf lorsqu'il s'agit de celles ayant fait l'objet de demandes de restitution.

### COLLECTIONS PRIVÉES

Pour les œuvres envoyées au Muséum des arts puis au Musée central des arts, on ne trouvera donc pas d'indications sur leurs dispersions ultérieures effectuées sous le Consulat (novembre 1799–mai 1804) et le 1<sup>er</sup> Empire (mai 1804–juin 1815) en fa-

veur notamment des musées des départements, à l'exception de celles qui ont été réclamées par certaines familles jusqu'à l'époque de la Restauration. Les historiens qui se sont déjà intéressés aux œuvres des collections publiques françaises provenant de saisies d'émigrés pourront être surpris de ne pas retrouver ici les localisations modernes, en particulier au musée du Louvre, qui avaient été données il y a plus d'un siècle dans une publication partielle, et malheureusement souvent fautive, du principal registre d'entrée au Muséum des arts puis au Musée central des arts (A.N., F17\* 373 ; cf. Marc Furcy-Raynaud, *Les tableaux et objets d'art saisis chez les émigrés et condamnés et envoyés au Muséum central, dans : Nouvelles archives de l'art français*, 1912, 245–335). C'est que l'éditeur de cet ouvrage a estimé qu'il lui revenait, plus modestement, de mentionner et d'utiliser, chaque fois que cela s'avérait possible, l'ensemble des pièces d'archives contemporaines de ce registre, qui permettent de favoriser la compréhension de sa genèse et de son utilité. Probablement insoupçonnée jusque-là pour le patrimoine privé, et allant à l'encontre d'idées reçues sur les négligences ou l'indifférence avec lesquelles il aurait été pris en compte pendant la Révolution, l'abondance de ces documents atteste au contraire la rigueur et la persévérance que ses responsables temporaires ont su, dans l'intérêt général, déployer pour le trier, l'inventorier, et en conserver le meilleur dans l'intérêt de la Nation.

Ainsi publié sous une forme brute, mais en renvoyant à un grand nombre de documents complémentaires, le registre d'entrée du dépôt de Nesle est un outil de première importance pour l'étude de la composition des collections privées à la fin de l'Ancien Régime, à Paris et dans certaines communes de ses environs (Anet, Chantilly, Hondainville), puis de sa dispersion lors de la Révolution française, à l'égal de ce que la publication des *Archives du musée des monuments français* a permis depuis plus d'un siècle pour les tableaux des églises et maisons religieuses parisiennes (*Inventaire général des richesses d'art de la France. Archives du musée des monuments français*, 3 vol., Paris 1883–1897). Édité avec une grande rigueur, cet ouvrage fournit un nouvel outil documentaire sur

ces collections, qui permettra notamment de préciser les origines encore incertaines d'objets conservés dans les collections publiques françaises. Il devrait d'autre part favoriser des identifications de provenances inconnues jusqu'à présent pour d'autres œuvres vendues lors de leur passage au dépôt de Nesle, ou remises à des créanciers du pouvoir révolutionnaire : vraisemblablement identifiables, certaines doivent figurer à présent dans des collections publiques hors de France, ou être encore susceptibles de réapparaître sur le marché de l'art.

**P**lus généralement, la publication du registre du dépôt de Nesle devrait, en raison de l'abondance des objets pris en compte, permettre d'analyser plus précisément la composition des collections privées parisiennes au moment de la Révolution française, selon la nature des objets présents chez les différents émigrés. Cette analyse a été esquissée, en négligeant toutefois les entrées au dépôt de Nesle antérieures à la direction de Naigeon, ainsi que les restitutions effectuées à partir de 1795, par Olivia Brissaud (*Préserver les arts ou vendre à la hâte : le registre du dépôt de Nesle comme reflet des sélections patrimoniales sous la Révolution française*, dans : Florence Descamps/Frédéric Chappey/Philippe Plagnieux/Sabine Frommel [dir.], *Mélanges en l'honneur de Jean-Michel Leniaud. Un bretteur au service du patrimoine*, Paris 2020, 547–556). On peut estimer que l'intérêt des inventaires des collections qu'il fournit est moindre que celui des inventaires après décès de collectionneurs, qui recensent la totalité de leurs patrimoines, mais qu'il est comparable à celui des catalogues de vente d'une partie de leurs collections. À la différence de tels documents, toutefois, les inventaires de collections contenus dans ce registre ne donnent qu'exceptionnellement des estimations financières des objets.

### LE CAS DE LA PEINTURE

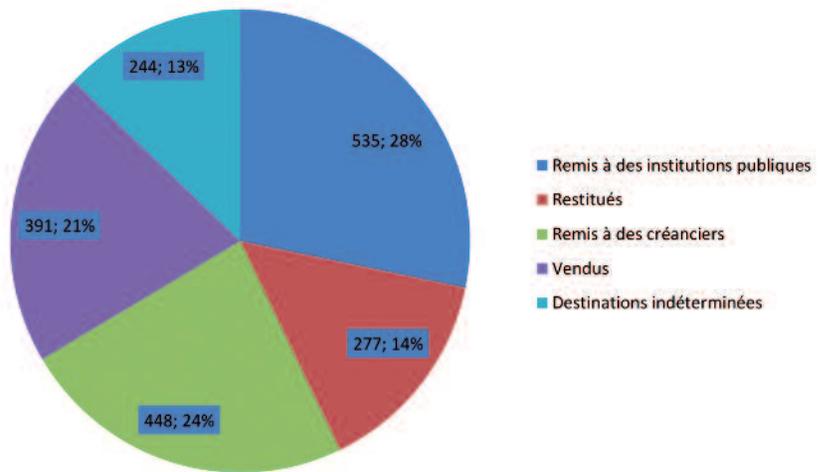
Pour la peinture, un relevé détaillé du nombre des tableaux recensés dans l'ensemble de ces inventaires effectués sur un tableur permet d'en recenser 1.895, un nombre qui peut être mis en regard

des 1.633 tableaux provenant des églises parisiennes qui étaient présents en 1795 au dépôt des Petits-Augustins d'Alexandre Lenoir (*Inventaire général des richesses d'art de la France. Archives du musée des monuments français*, vol. 2, Paris 1886, 251–298). Ces 1.895 peintures figuraient dans 118 collections, sur les 254 prises en compte dans le Registre de Nesle, qui comportaient dans chacune une moyenne de 16 tableaux.

Ce chiffre moyen est relativement peu élevé mais il ne correspond probablement qu'à une partie des tableaux présents dans les collections particulières parisiennes à la fin de l'Ancien Régime : certains émigrés avaient pu en emporter avec eux, s'en défaire avant de quitter la France, ou les consigner à des personnes de confiance pour les soustraire aux saisies. Il ne rend compte d'autre part que de ceux qui entrèrent au dépôt de Nesle, et qui échappèrent ainsi aux ventes des biens des émigrés effectués sur les lieux de leurs saisies. Mais cette moyenne recouvre en fait des disparités très importantes : la collection de Charles Paul Jean-Baptiste de Bourgevin de Vialart de Saint-Morys (1743–1795) avait fourni 171 tableaux, avant celles de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé (1736–1818) (103 tableaux), de Louis-Charles-Auguste le Tonnelier, baron de Breteuil (1730–1807) (97 tableaux), de Louis-Hercule-Timoléon, duc de Brissac (1734–1792) (93 tableaux), de Joseph-François-Xavier de Pestre, comte de Seneffe (1757–1823) (92 tableaux), etc. Inversement, on pourra être surpris de constater que 11 tableaux seulement provenaient de celle de Louis-Philippe-Joseph de Bourbon, duc d'Orléans, dit Philippe-Égalité (1747–1793), qui avait sans doute, jusque dans les années 1780, la plus belle collection de tableaux que l'on pouvait voir à Paris, au Palais Royal, où elle avait été réunie au début du siècle par Philippe d'Orléans, le Régent ; en 1788, elle comptait encore près de cinq cents tableaux mais entretemps, ce personnage à court d'argent en avait vendu la plupart, qui parvinrent entre 1791 et 1793 à Londres où ils furent progressivement dispersés.

La répartition par auteurs des tableaux entrés au dépôt de Nesle reflète certainement, chez les

**Fig. 1 Répartition des tableaux saisis chez les émigrés (après restitutions)**



commissaires chargés de les répertorier, des critères de goût de la fin de l’Ancien Régime, et non une hypothétique volonté de retenir ceux qui auraient été les plus conformes à un idéal républicain. Les œuvres de peintres flamands et hollandais y étaient en

grand nombre, mais aussi celles des peintres français modernes : Hubert Robert arrivait en tête avec 37 tableaux, avant Claude-Joseph Vernet (36 tableaux), François Boucher (18 tableaux), Jean-Baptiste Greuze (13 tableaux) ou Louis-Jean-François Lagrenée (Lagrenée l’aîné) (12 tableaux). En revanche, si le registre du dépôt de Nesle permet d’y relever également les présences d’Élisabeth-Louise Vigée-Lebrun (5 tableaux), Jacques-Louis David et Joseph-Marie Vien (4 tableaux chacun) ou François-André Vincent (2 tableaux), il est surprenant de n’en trouver que six de Jean-Honoré Fragonard, un seul d’Antoine Watteau et aucun de Jean-Siméon Chardin, des artistes qui devaient pourtant figurer dans les collections parisiennes : plus qu’un manque d’intérêt de la part des commissaires chargé des sélections pour le dépôt de Nesle, ces « lacunes » confirment que les saisies des collections d’émigré ne portaient que sur une partie seulement des peintures présentes dans les collections parisiennes (fig. 1).

Quant à la répartition statistique des destinations des tableaux passés par le dépôt de Nesle, elle révèle qu’après les diverses restitutions effectuées à partir de 1795, 28 % seulement, soit un peu plus du quart, ont été destinés à des institutions publiques françaises. Il s’agissait en premier lieu de ceux qui furent remis au Muséum des Arts ou au Musée central des arts. Une partie d’entre eux sont toujours conservés à Paris, au musée du Louvre,

tandis que les autres ont pu être envoyés dans d’autres villes, pour rejoindre les fonds des musées créés pendant le Consulat, puis à des dates variées à partir du 1<sup>er</sup> Empire. La plupart ont été pris en compte lors de la rédaction de l’*Inventaire Napoléon* (1810–15) (A.N., 20150162/16–19), le premier inventaire des collections du musée du Louvre après sa création en 1793, qui recense un peu plus de 6.200 tableaux passés par le Louvre avant 1815. Mais d’autres n’y figurent pas et certains ont disparu depuis. Quant aux tableaux remis au même moment à d’autres institutions nationales, le Directoire, l’Assemblée nationale, les ministères des Finances ou de l’Intérieur, leur sort est parfois plus difficile à établir.

Il reste sans doute beaucoup à faire pour obtenir une vision détaillée du contenu des collections particulières parisiennes au moment de la Révolution française. Mais la publication du registre du dépôt de Nesle permettra certainement d’en obtenir une idée bien plus précise.

**STÉPHANE LOIRE**  
 Conservateur général au département des  
 Peintures du musée du Louvre  
 stephane.loire@louvre.fr